

**Sous-préfecture du Havre**

Le Havre, le 03 septembre 2021.

**Protocole de vaccination des marins étrangers version 1**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Etape | | 1 - Information des armateurs et des marins |
| Responsable | | Groupement Havrais des Armateurs et Agents Maritimes (GHAAM) représenté par Mme Véronique Lépine |
| Parties prenantes | | Armateurs, Capitainerie |
| Description | | Le Groupement Havrais des Armateurs et Agents Maritimes informe les marins par le biais des armateurs et agents maritimes de la possibilité de se faire vacciner au Havre. Vaccin Pfizer, sur réservation 48 heures avant escale, au centre du Stade Océane. Le Ghaam communique la procédure arrêté ci-dessous aux agents maritimes |
| Canal | | Au choix du GHAAM. |
|  | |  |
| Etape | 2. Demande de vaccination de marins embarqués ou embarquant | |
| Responsable | Agent maritime, | |
| Parties prenantes | Armateurs, Agents maritimes, Capitainerie, ARS, Centre de vaccination | |
| Description | 48 heures avant l’escale, l'agent maritime du navire informe la Capitainerie d'une demande de vaccination de marins embarqués à bord d'un navire annoncé pour le port du Havre ou de marin prévu embarqué à bord d'un navire en escale ou annoncé au port du Havre | |
| Canal | Couriels, vers Capitainerie  Commandant de port : nicolas.chervy@haropaport.com  Commandant de port adjoint : alexandre.guyot@haropaport.com  Copie :  Capitainerie Vigie : CAPITAINERIEVigieOFFICIERdePORT@haropaport.com  ARS : ars14-alerte@ars.sante.fr  Centre de vaccination : [vaccincovid.sextant76@gmail.com](mailto:vaccincovid.sextant76@gmail.com). | |

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | 3 - Confirmation de l'escale, Information du centre de vaccination et de l'ARS. |
| Responsable | Agent Maritime du navire Capitainerie |
| Parties prenantes | Centre de vaccination (Dr FAGOT-GRIFFIN), Capitainerie, ARS (Alerte 14) |
| Description | L'agent maritime et la Capitainerie échangent pour confirmer la date d'escale du navire et proposer une date pour la vaccination des personnes concernées. Lorsque les éléments d'escale sont confirmés et la date de vaccination souhaitée fixée en fonction des opérations du navires, la Capitainerie informe le Centre de Vaccination en confirmant le nom du Navires nombre de personnes concernées la date et l'heure souhaitée, copie ARS et Agent du navire. |
| Canal | Par courriel, aux adresses suivantes : Centre de vaccination : [vaccincovid.sextant76@gmail.com](mailto:vaccincovid.sextant76@gmail.com) Agent Maritime concerné  ARS : ars14-alerte@ars.sante.fr |

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | 4 – Accord centre de vaccination + Capitainerie |
| Responsable | Centre de vaccination |
| Parties prenantes | Centre de vaccination (Dr FAGOT-GRIFFIN), Capitainerie |
| Description  Description | Le centre de vaccination du Havre, confirme son accord de principe pour la prise en charge du nombre de personnes souhaitées à la Capitainerie du Port du Havre, qui transfert vers l'agent maritime. Le Centre de vaccination peut proposer un autre créneau suivant son plan de charge. Dans ce cas la Capitainerie vérifie la faisabilité avec l'agent maritime et confirme l’opération au centre de vaccination  La Capitainerie confirme son accord pour que les marins étrangers désignés débarquent pour se rendre au centre de vaccination |
| Canal | Par réponse à tous les destinataires du courriel de confirmation de l’escale et de la demande (répondre à tous) |

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | 5 - Mise en place des moyens de transport terrestre |
| Responsable | Agent maritime |
| Parties prenantes | Agent maritime, société de transport |
| Description | L'agent maritime mets en place les moyens de transport nécessaires pour conduire les marins prévus être vaccinés vers le centre de vaccination, et retour, en fonction de l'horaire fixée à l'étape 4. Il s'assure notamment que l'information nécessaire pour l'accès des chauffeurs et le passage aux portes des terminaux est bien diffusée.  Il vérifie que chacun des marins prévus être vacciné a bien complété le questionnaire médical avant de se rendre au centre. Il rend compte à la Capitainerie des éventuels problèmes rencontrées. |
| Canal | Couriels, vers Capitainerie  Commandant de port : nicolas.chervy@haropaport.com  Commandant de port adjoint : alexandre.guyot@haropaport.com  Capitainerie Vigie : CAPITAINERIEVigieOFFICIERdePORT@haropaport.com  Copie :  ARS : ars14-alerte@ars.sante.fr  Centre de vaccination : [vaccincovid.sextant76@gmail.com](mailto:vaccincovid.sextant76@gmail.com) |

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | 6 - Vaccination |
| Responsables | Centre de vaccination |
| Parties prenantes | Centre de vaccination (Dr FAGOT-GRIFFIN), Agent maritime |
| Description | Le centre de vaccination oriente les marins dans un flux dédié et les installe au 4ème étage pour la consultation pré-vaccinale. Les marins sont vaccinés sur accord médical et un certificat au format européen leur est remis à l’issue. |
| Canal |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | 7 – Fin de procédure |
| Responsables | Agent maritime |
| Parties prenantes | Tous acteurs de la procédures |
| Description | L’agent maritime confirme la vaccination du personnel prévu et le retour à bord. Il précise l’heure prévu d’appareillage du navire et sa destination. |
| Canal | Courriel : Répondre à tous. |